



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 janvier 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je voudrais, dans le cadre de l'heure de questions de la séance plénière du 30 janvier 2024, poser une question orale à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures au sujet de la phase répressive de l'interdiction de la mendicité entre 7 et 22 h dans différentes zones de la capitale.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials "DL".

Dan Biancalana
Député